

RAPPORT DU GOUVERNEMENT AU POSTULAT N° 241A DE MONSIEUR GILBERT THIEVENT, DÉPUTÉ (PDC), INTITULÉ "AMÉLIORATION DE LA ROUTE SOUBEY - MONTFAUCON"

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les députés,

La motion n° 241a du 25 septembre 1986 du PDC demandait au Gouvernement d'entreprendre des travaux d'amélioration sur la route Soubey - Montfaucon. Cette motion a été transformée en postulat par décision du Parlement du 26 février 1987.

Le Service des infrastructures effectue régulièrement depuis 2010 des travaux en fonction du degré d'urgence et des budgets attribués. Le Gouvernement a pris l'option de réaliser ce postulat dans la durée, par tranches annuelles jusqu'à réfection complète du tronçon. Des montants sont prévus dans la planification financière des investissements 2017-2021 à raison de 400'000 francs par année.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement considère avoir satisfait aux requêtes de ce postulat qui, en conséquence, peut être classé.

Nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, nos salutations les meilleures.

Delémont, le 22 novembre 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler